

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 12 mai 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°33

DÉCISION N° 0-14459-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du chasseur de mines tripartites « Verseau ».

Du 16 avril 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-14459-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du chasseur de mines tripartites « Verseau ».

Du 16 avril 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 6 7 9 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision n° 0-64195-2009/DEF/EMM/STN du 17 décembre 2009 (BOC N° 7 du 19 février 2010, texte 18. ; BOEM 570-0.2.6).
- d) Compte-rendu n° 2-8770-2010 ALAFAN BREST/LOG du 2 mars 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°20 du 12 mai 2010, texte 33.

Le chasseur de mines tripartites (CMT) *Verseau* est condamné.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [référence b)] ont été achevées [référence d)] ; le bâtiment a été placé sous la responsabilité de l'autorité militaire territoriale et transféré à la base navale de Brest le 12 février 2010.

Cette coque prend le numéro Q 855 ; elle sera déconstruite.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.